



Aliénor Portage

CONSULTING



À compter du 1er juillet 2015, les Chambres de Commerce et d'Industrie deviennent autorité compétente pour délivrer les cartes professionnelles et autres documents nécessaires pour l'exercice d'une activité immobilière.

- **Pour les activités suivantes :**

- Gestion immobilière
- Syndic
- Marchands de listes
- Prestations touristiques
- Transactions sur immeuble et fonds de commerce



Avec Aliénor Portage Consulting - « TRAVAILLER AUTREMENT »

Sabine CHAUVEAU-COURONNE